

# RESUMES NON TECHNIQUES

## 1 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

### LE PROJET

◆ Le présent dossier concerne une demande d'autorisation en vue de d'étendre un élevage de porcs. M. Mickaël BELAY a succédé à ses parents (René et Marie-Paule Belay) le 2 février 2012. Dans le cadre de son installation, il souhaite augmenter le cheptel truies et verrats à 242 reproducteurs et 20 cochettes, soit 746 animaux équivalents. Tous les porcelets sevrés sont et resteront vendus et engraisés dans un élevage extérieur. L'élevage est situé au lieu-dit LAUNAY, commune du GRAND AUVERNE. La mise aux normes bien-être des truies gestantes sera également réalisée dans le cadre de ce projet.

◆ Ce projet implique donc la construction d'une porcherie gestante de 373 m<sup>2</sup> dans la continuité de l'élevage existant. Ce projet s'accompagne de l'étude d'un plan d'épandage agricole visant à une gestion agronomique des fertilisants organiques générés par l'élevage.

◆ Le plan d'épandage porte sur une surface agricole utile de 150 ha sur les communes du GRAND AUVERNE et LA MEILLERAYE DE BRETAGNE en Loire Atlantique.

Le plan d'épandage concerne les surfaces en propre de Mickaël BELAY (47 hectares) et celles d'un prêteur de terres.

Les principales activités de cette exploitation agricole sont :

- La **production de viande de porcs**, avec une capacité en bâtiment existante de 144 reproducteurs (432 animaux équivalents). Cette activité est soumise à déclaration au titre de la législation sur les installations classées.

#### **Ce projet a été motivé par les points suivants :**

- L'installation de Mickaël Belay, suite au départ en retraite de ses parents.
- Le projet s'inscrit dans la continuité de la gestion d'un atelier naisseur, en intégrant dans le parc des bâtiments la mise aux normes bien-être des truies gestantes. Les porcelets sont vendus à 8-10 kg et engraisés dans un élevage tiers, sans changement avec la mise en place du projet.
- Cette production s'inscrit dans un ensemble cohérent et durable de productions végétales et animales : les porcs produiront des effluents qui serviront à fertiliser :
  - les cultures fourragères du prêteur de terres, destinées à l'alimentation des animaux en se substituant aux engrais minéraux,
  - les céréales de M. BELAY et celles du prêteur.

Ce cycle garantit une activité d'élevage qui tient compte du **lien au sol** sur les plans agronomique et nutritionnel.

### LE SITE D'ELEVAGE ET LE PLAN D'EPANDAGE

L'élevage est situé sur la commune du **GRAND AUVERNE**, au lieu-dit «Launay », en zone rurale, à l'écart de tout secteur aggloméré. Le bourg du Grand AUVERNE est situé à 2,2 km au nord du site d'élevage. L'implantation des nouveaux bâtiments à créer respectera les distances réglementaires (165 mètres des tiers les plus proches).

Le site d'élevage en projet est relativement isolé puisque l'espace environnant est occupé principalement par des parcelles agricoles inscrites au plan d'épandage (parcelles cultivées, chemins agricoles, bosquets...). Les maisons d'habitation des tiers les plus proches sont situées au niveau de Launay. Il s'agit du château de Launay, non classé aux monuments historiques, situé au SO de l'élevage et les maisons du lieu-dit la Sablonnière avec 7 habitations tiers.

Les parcelles d'épandage sont réparties en deux zones :

- Autour du site d'élevage Launay sur la commune du Grand AUVERNE.
- Autour du site de la Coudrecière, exploitation et habitation du GAEC des Coudriers, situées à moins de 2 km du site d'élevage de Launay.

Aucun périmètre de protection de captage ne s'étend sur le site et les zones d'épandage de l'élevage porcin, ni même aux alentours. Le bassin versant concerné est principalement celui du Petit Don, en aval duquel se situe l'élevage et 98% du plan d'épandage. Ce cours d'eau est un des affluents de la Vilaine via le Don. Les 2% restants sont situés dans le bassin versant de l'Erdre, affluent de la Loire. Un périmètre d'exclusion a été appliqué aux abords des secteurs pentus.

Deux pourcent du plan d'épandage est situé en amont de la zone classée site d'importance communautaire de la forêt et l'étang de Vioreau et de la Provostière à une distance de 2,5 km du périmètre de la SIC. Le site d'élevage est situé à un peu plus de 4 km de cette zone. Ce site est s Le projet de M. Belay n'aura pas d'impact sur les zones NATURA 2000 en aval, dans la mesure où les actions de protections prévues au niveau sanitaire et protection de l'eau seront respectées. (absence de contact entre le cheptel porcin et la faune sauvage, stockage des cadavres dans un bac à équarrissage et évacuation rapide par le service d'équarrissage, suivi sanitaire et prophylaxie..). Au niveau du plan d'épandage, les pressions azotées et phosphorées resteront modérées. Aucune parcelle inscrite pour les épandages de M. Belay n'est située dans le périmètre des zones NATURA 2000.

Le secteur présente également de nombreuses zones naturelles d'intérêt Ecologique et faunistique à des distances variant selon les îlots de moins de 50 m à plus de 5 km.

Aucun site ou monument classé ou inscrit n'est situé à moins de 1 km du plan d'épandage et 4 km du site d'élevage de Launay.

## LES PRINCIPALES MESURES PRISES PAR MICKAEL BELAY

Cette étude propose la mise en œuvre de nombreuses mesures compensatoires pour limiter et diminuer les impacts sur l'environnement et le cadre de vie :

- o La **durée du stockage** de lisier permettra de retenir les effluents pendant 7,9 mois, ce qui autorisera une gestion souple des épandages en fonction des conditions climatiques (pluie, vent, gel) et des besoins des cultures.
- o **L'étude du plan d'épandage** a été approfondie par un classement des sols. Elle a permis de déterminer les zones aptes à l'épandage : 109,35 ha sont épandables à 50 mètres des tiers. Le coefficient de disponibilité des terres est de 73 %.
- o Par souci d'équilibre de la fertilisation les exploitants ont choisi de déployer la fertilisation organique sur une surface importante, ce qui permet d'atteindre une **pression azoté par hectare de 112 kgN / ha SDN** et la **balance phosphorée** est équilibrée. **Les apports de lisier de porcs satisferont 14 % des exportations des cultures en azote et 34 % en phosphore**, Ainsi, le risque de pollution par ruissellement et/ou lessivage sera maîtrisé.
- o Les exploitants sont déjà aujourd'hui dans une **démarche de fertilisation raisonnée** : plan prévisionnel de fumure avec raisonnement des apports îlot par îlot (le lisier viendra en substitution de l'engrais de minéraux).
- o Le **matériel d'épandage** est une tonne à lisier de 15 m3 équipée d'une rampe multibuses (matériel de la CUMA). Cette technologie permet des épandages sur tous les types de culture, sans les détériorer et de limiter les dispersions gazeuses et donc de réduire voire supprimer les risques de dispersion d'odeurs. Pour les épandages de fumier, M. BELAY

fait appel à une entreprise de travaux agricole équipée d'un épandeur à fumier de 15 tonnes.

## **2 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS**

L'activité agricole comporte naturellement un certain nombre de risques pour l'environnement de l'exploitation agricole. Ces risques sont, bien sûr, à rapprocher de l'activité quotidienne de l'exploitation agricole et de la manipulation quotidienne d'engins agricoles, d'animaux, de produits dangereux et/ou polluants.

### **LES DANGERS D'ORIGINE INTERNE A L'ELEVAGE**

Dans le cas de l'activité d'élevage de porcs de M. Mickaël BELAY, quatre dangers majeurs peuvent être mis en évidence :

- **l'écoulement accidentel de produits** : rupture de cuve d'hydrocarbure, rupture de fosses à lisier et/ou des canalisations, débordement de fosses à lisier, accident lors du chargement, du transport ou de l'épandage du lisier. Les conséquences sont une pollution possible du sous-sol, de l'eau et de l'environnement. Ces dangers seront limités car les installations de stockage sont en bon état et conformes aux normes, le matériel d'épandage est récent et performant, utilisé par des personnes habituées à gérer des effluents.
- **l'incendie** : les origines possibles sont le stockage d'hydrocarbures, la commande de distribution de l'aliment, le circuit de distribution électrique, la chauffage, les déchets inflammables (emballages papier, carton, bâches ...), les opérations par points chauds (tronçonnage, soudage ...). Les conséquences sont la destruction partielle ou totale du bâtiment et de son environnement dans un rayon de 10 m. Les mesures de prévention sont l'affichage des consignes de sécurité, le respect d'une distance de sécurité de 8 m entre les bâtiments, l'utilisation de matériaux ininflammable, l'installation de 1 extincteur sur le site et la présence d'une bouche incendie située à 200 mètres de l'élevage en bordure de la voie communale au niveau du ruisseau de Launay.
- **l'explosion** : ce risque est lié au stockage de céréales sur le site il n'y a pas de stockage de céréales
- les **accidents de personnes** (électrisation, glissade, chute, écrasement, morsures...) peuvent être provoqués par des engins automoteurs, les matériels électriques, les appareils à pression, les silos. Les conséquences sont des blessures ou traumatismes plus ou moins graves. Les mesures prises sont l'utilisation d'appareils respectant les normes de sécurité (ex : silos équipés de crinolines), vérifiés régulièrement, l'affichage des consignes de sécurité.

### **LES DANGERS D'ORIGINE EXTERNE A L'ELEVAGE**

Compte tenu de l'isolement de l'élevage de porcs de l'élevage de M. BELAY, les dangers potentiels sont limités. Il n'y a pas de zone de circulation ou autres activités classées à proximité. Les risques identifiés peuvent être d'ordre :

- **climatique** (foudre, tempête...) : les mesures de prévention sont le choix d'implantation et d'orientation des bâtiments (en dehors des vents dominants) et l'installation de parafoudre.